

# La Belgique échoue à lutter contre la pauvreté

■ Le risque de pauvreté stagne autour des 21 %, regrette un rapport de la Cour des comptes.

**E**chec : c'est le mot qui s'affiche en rouge dans le bulletin décerné vendredi à la Belgique pour sa lutte contre la pauvreté. La Cour des comptes a en effet publié un rapport cinglant sur le deuxième plan fédéral qui y est dédié. "A moins d'y consacrer une attention plus soutenue et des moyens significatifs, la Belgique n'atteindra pas l'objectif de réduction de la pauvreté qui lui a été assigné dans le cadre de la stratégie 2020", assène la Cour des comptes, qui contrôle les finances publiques (fédérales, communales, régionales et provinciales).

## Juste une liste d'actions

Le rapport pointe les nombreuses indigences de ce deuxième plan pauvreté qui est "davantage une liste d'actions qu'un instrument de politique publique". Un plan qui ne précise pas sa contribution à l'atteinte de l'objectif national; qui ne contient pas d'échéance pour sa réalisation; qui n'est pas assorti d'une enveloppe budgétaire générale; qui ne contient aucune estimation du coût des objec-

tifs ou actions... La Cour, qui s'était déjà montrée sévère pour le premier plan (en 2012), se voit contrainte de répéter les recommandations qu'elle avait déjà formulées : il faut fixer un objectif mesurable et évaluer la contribution de chaque mesure à cet objectif sur base.

## Complexité institutionnelle

La Cour des comptes pointe aussi la complexité institutionnelle ("la multiplicité de niveaux de pouvoir, d'intervenants, d'instruments et de politiques publiques") qui renforce le risque de fragmentation et d'inefficacité de l'action publique dans la lutte contre la pauvreté.

Dans le dispositif de gouvernance actuel, la Conférence interministérielle de l'intégration sociale est le seul instrument de coordination qui existe. Mais cette conférence est sous-utilisée et n'a plus été réunie depuis juin 2013, regrette le rapport.

Sur le fond, le risque de pauvreté en Belgique stagne autour des 21 %, note le rapport. Ce qui veut dire que plus d'un Belge sur cinq marche sur la corde raide et pourrait basculer dans l'exclusion sociale.

Et le nombre de personnes confron-

tées à ce risque, plus élevé que dans les pays voisins, augmente.

Les allocations sociales constituent un levier important pour lutter contre la pauvreté monétaire. Mais elles sont insuffisantes en raison de l'écart structurel entre le seuil de pauvreté et le niveau, inférieur, de ces allocations, observe la Cour des comptes. Elles ne permettent donc pas aux bénéficiaires de garder la tête hors de l'eau.

## Alignement ?

Et si on les remontait jusqu'au seuil de pauvreté ? Cet alignement permet-

# 8

## ACTIONS ÉVALUÉES

C'est peu. Le deuxième plan fédéral de lutte contre la pauvreté en comportait 118.

trait de sortir du risque de pauvreté les isolés et les familles monoparentales, dit la Cour. L'impact budgétaire d'une telle mesure a été estimé entre 890 millions et 1,8 milliard d'euros en 2012. Et si on voulait faire de

même avec les familles (deux adultes avec ou sans enfants), cela impliquerait d'individualiser les droits. Et cela coûterait entre 330 et 460 millions d'euros supplémentaires. Ce sont les fameux "moyens significatifs" à consacrer à la lutte contre la pauvreté. Pour l'heure, ce n'est pas une priorité politique, semble dire la Cour.

An.H.